

## Écllosion de listériose et rappel de boissons végétales possiblement contaminées à *Listeria monocytogenes* des marques Silk et Great Value

23 juillet 2024

Le 14 juillet dernier, une activation du Comité de coordination d'enquête lors d'écllosion (CCEE) et une ouverture d'[enquête](#) en lien avec le [rappel de boissons végétales contaminées à \*Listeria monocytogenes\*](#) ont eu lieu au niveau fédéral. En date du 19 juillet, 12 cas confirmés de listériose invasive ont été associés à cet agrégat répartis de la manière suivante : 10 en Ontario, 1 au Québec (hors Montréal), 1 en Nouvelle-Écosse. L'âge médian des cas est de 62 ans (de 37 ans à 89 ans) ; 67% des cas confirmés sont des femmes. Les trois quarts (75 %) des cas ont été hospitalisés et deux décès sont survenus en Ontario.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) travaillent activement avec leurs partenaires de l'industrie afin de retirer du marché les produits visés. Ces derniers ont été distribués à l'échelle nationale, dont la moitié en Ontario. La durée de vie en tablette du produit peut s'étendre jusqu'à 85 jours.

Compte tenu du risque de listériose au sein de la population montréalaise en lien avec cette situation, nous demandons aux cliniciens de maintenir un haut degré de suspicion face à toute personne présentant des symptômes compatibles avec une infection [invasive](#) à *Listeria monocytogenes*.

### RECOMMANDATIONS :

#### 1. Envisager le diagnostic de listériose [invasive](#), demander le test diagnostique approprié, et assurer la prise en charge clinique de la personne symptomatique.

- Chez les personnes à risque élevé (c.-à-d. aînées, immunosupprimées, enceintes ou nouvellement nées) qui présentent des symptômes compatibles avec une infection [invasive](#) à *Listeria monocytogenes* (p.ex. méningite, méningo-encéphalite, septicémie, atteinte du fœtus) :
  - Confirmer le diagnostic avec une culture et/ou un TAAN sur un prélèvement issu d'un site normalement stérile (p.ex. sang, liquide céphalorachidien, tissus fœtaux, tissus placentaires) ;
    - Suivant un TAAN positif, la culture réflexe est recommandée pour permettre le typage génétique de la souche et l'appariement du cas à l'écllosion ;
    - S'assurer que l'isolat est acheminé au LSPQ selon le programme de surveillance en vigueur (<https://www.inspq.qc.ca/lspq/repertoire-des-analyses/listeria-monocytogenes-programme-de-surveillance>) ;
  - Un traitement antibiotique est indiqué pour la listériose [invasive](#) et une consultation en microbiologie-infectiologie est généralement recommandée.
- Chez les personnes ayant consommé un produit faisant l'objet du rappel au cours des deux derniers mois et qui sont asymptomatiques ou qui présentent des symptômes non compatibles avec une infection [invasive](#) à *Listeria monocytogenes* (p.ex. seulement des diarrhées, gastro-entérite bénigne) :
  - Conseiller de faire l'auto-surveillance des symptômes de listériose [invasive](#) pour une période allant jusqu'à 2 mois après l'exposition ;
    - Les symptômes surviendront typiquement à l'intérieur de 6 semaines chez les personnes enceintes et à l'intérieur de 2 semaines chez les autres personnes ;
    - La probabilité de développer une infection invasive chez les personnes qui ne font pas partie des groupes à risque élevé est très faible.
  - Ne pas effectuer systématiquement la recherche de *Listeria monocytogenes*.

Inscrivez-vous à la liste d'envoi pour recevoir les [appels à la vigilance et les mises à jour](#)

Pour joindre le professionnel de garde en maladies infectieuses : 514 528-2400, 24 h/7 jours

- Dans le contexte où il n'existe pas de recommandation concernant le traitement de la gastro-entérite bénigne à *Listeria monocytogenes*, procéder à une évaluation médicale sur une base individuelle chez les personnes à risque élevé d'infection invasive (c.-à-d. personnes enceintes, immunosupprimées ou nouvellement nées).
- Il n'est pas indiqué d'offrir une antibioprofylaxie aux personnes asymptomatiques ayant consommé les produits faisant l'objet du rappel.

**2. Dans le contexte de l'éclosion en cours, déclarer rapidement à la [Direction de santé publique de la région de résidence](#), les cas de listériose **invasive** suivants :**

- Les cas confirmés par laboratoire qui rapportent avoir consommé un produit faisant l'objet du rappel au cours des 2 derniers mois ;
  - PRÉCISION : les infections **invasives** à *Listeria monocytogenes* sont habituellement des maladies à déclaration obligatoire par les laboratoires seulement ;
- Pour les cas résidant à Montréal, déclarer par télécopieur confidentiel au **514 528-2461** (avec le [formulaire de déclaration usuel](#)) ou par téléphone au professionnel de garde en maladies infectieuses au **514 528-2400**.

**Liens utiles :**

- ASPC (2024). Rappel de diverses boissons végétales réfrigérées de marque Silk et Great Value en raison de la bactérie *Listeria monocytogenes* <https://recalls-rappels.canada.ca/fr/avis-rappel/rappel-diverses-boissons-vegetales-refrigerees-marque-silk-et-great-value-en-raison>
- MSSS (2024). Listériose <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/listeriose>
- MSSS (2016). Prévention et contrôle des infections dans les services de garde et écoles du Québec - Guide d'intervention – Chapitre sur *Listeria monocytogenes* <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/guide-garderie/chap7-listeriose.pdf>